



URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE

À : **TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**
De : **Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang***
Objet : **AVIS DE PHASE VERTE**

État des réserves

Date et heure d'émission	2022-12-28 1500 (HE)
Phase	AVIS DE PHASE VERTE
Produit(s)	CGR et plaquettes
Description	<p>Le présent avis a pour but de vous informer du passage en phase verte compte tenu de l'amélioration du niveau des réserves de concentrés de globules rouges (CGR) et de plaquettes, et de la situation logistique. Toutefois, les prévisions en matière de besoins des hôpitaux restent incertaines en raison de la reprise des activités cliniques nécessitant des transfusions (chimiothérapies, opérations chirurgicales) au cours des semaines à venir.</p> <p>Nous continuons de surveiller la situation étroitement.</p> <p>Le retour à la normale devrait se faire graduellement et de manière inégale dans certaines régions. Les comités provinciaux d'urgence pour la gestion du sang (CPUGS) pourraient être amenés à se réunir au besoin.</p> <p>Compte tenu de la situation, il est essentiel de continuer à surveiller le niveau des réserves des hôpitaux et de la Société canadienne du sang. L'avis de phase verte devrait rester en vigueur au moins jusqu'au 30 décembre 2022.</p> <p>Le CNUGRS remercie les hôpitaux des efforts et de la rapidité avec laquelle ils ont fait état de leurs réserves. Ces données, qui sont revues quotidiennement, nous permettent de gérer les réserves à l'échelle nationale.</p>
Conséquences pour les hôpitaux	<p><u>Action requise</u></p> <p>Tous les hôpitaux doivent continuer à faire état des niveaux de leurs réserves de CGR (tous groupes confondus) :</p> <p>29 décembre : envoyez l'état de vos réserves avant midi (HE) 30 décembre : envoyez l'état de vos réserves avant midi (HE)</p> <p>Pour ce faire, veuillez passer par le portail réservé aux hôpitaux ou utiliser la procédure habituelle de votre province (Colombie-Britannique et Manitoba).</p>

	<p>Par ailleurs, nous vous recommandons d'appliquer les bonnes pratiques et les recommandations suivantes :</p> <p>CGR O- Veuillez vous assurer que les bonnes pratiques en matière d'utilisation des CGR O- soient appliquées en tout temps, comme cela est décrit dans la déclaration du CCN pour la gestion et l'utilisation des réserves de culots globulaires du groupe O RhD négatif.</p> <p>CGR de rhésus négatif Le CNUGRS recommande d'appliquer les pratiques exemplaires suivantes pour tous les CGR de rhésus négatif, ce qui est particulièrement important pour les CGR du groupe B- en raison du faible niveau de ces réserves.</p> <p>Recommandations pour une utilisation appropriée des CGR de rhésus négatif, TOUS GROUPES CONFONDUS</p> <table border="1" data-bbox="386 627 1604 1467"> <tr> <td data-bbox="386 627 1604 678">Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 678 1604 804"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique </td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 804 1604 894">Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 894 1604 1035"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1035 1604 1161">Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1161 1604 1276"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang </td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1276 1604 1360">Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</td> </tr> <tr> <td data-bbox="386 1360 1604 1467"> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités) </td> </tr> </table>	Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique 	Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) 	Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang 	Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités)
Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif • Personnes possédant un anti-D allogénique 									
Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies) 									
Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang 									
Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées									
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités) 									
Complément d'information	<p>Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'agent de liaison de la Société canadienne du sang; 2. votre représentant au Comité provincial/territorial d'urgence pour la gestion du sang; 3. votre représentant au comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang. 								

*Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang (CNUGRS) est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins (CCN), du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour en savoir plus sur le Plan national de gestion en cas de pénuries de composants sanguins labiles, consultez la page suivante : [Pénurie de sang | Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins \(nacblood.ca/fr\)](#). Si vous souhaitez obtenir le présent avis dans un format accessible, communiquez avec l'agent de liaison de la Société canadienne du sang de votre région.